

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 26 mars 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Procuration(s) : Madame Catherine GREIGERT ayant donné pouvoir à Monsieur Marcel BAUER

Excusé(s) :

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Etienne BURGER

N° CD/2018/010 - 040 -
Rémunération - Proposition d'alignement du taux de
rémunération horaire accordé au personnel vacataire de la
Maison de vacances « Les Terrasses » à Wangenbourg

Sur proposition de la Commission des finances et des affaires générales, et après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide de fixer le taux horaire de rémunération du personnel vacataire de la Maison de vacances « Les Terrasses » à Wangenbourg selon les modalités suivantes :

- Taux horaire brut pour les heures de semaine : 1,05 X SMIC horaire ;
- Taux horaire brut pour les heures de dimanche et jour férié : 1,75 X SMIC horaire ;
- Supplément par jour d'intervention si éloignement Wangenbourg – domicile > 25km : 11,50 € brut.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20180326-lmc1117419-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 03/04/18